



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 17 décembre.* — (Extrait d'une lettre particulière.) — Les journaux anglais vous ont déjà appris que la convulsion financière, prévue et prédite depuis si long-tems, était enfin arrivée.

Jusqu'à la suspension des paiemens en numéraire par la banque d'Angleterre, en 1797, l'émission des billets au porteur de 1 et 2 livres sterlings était illégal; mais l'acte du parlement, qui autorisa l'émission de ces sortes de billets par la banque d'Angleterre, donna la même autorisation aux banques provinciales.

Jusqu'à l'expiration du bill de M. Peel, ces billets ont été payables en billets d'égale valeur de la banque d'Angleterre; mais depuis qu'on a repris le paiement en numéraire, le porteur peut demander de l'or en paiement.

Le nombre des banques provinciales est de 5 à 600, et chacune a en circulation plusieurs millions sterlings, en billets au porteur, de 1 et de 2 liv. sterling, payables soit dans la province, soit chez un banquier de Londres.

Dans la plupart des provinces, le salaire des ouvriers de la bougère et des manufactures, et toutes les transactions pécuniaires s'opèrent par billets provinciaux. Ce système de papier ne vient nullement d'un défaut d'or ou d'argent. Mais comme les banquiers ont un bénéfice sur chaque billet émis, leur avantage est d'en émettre le plus qu'ils peuvent.

La cause réelle de cette situation extraordinaire doit être attribuée à notre ministre des finances, qui a conçu la malheureuse idée de réduire les dépenses de la nation en diminuant l'intérêt de la dette, et par suite à ces mille projets dont l'exécution aurait exigé un capital de plus de 200 millions sterling (5 milliards de francs.)

A Londres, cinq maisons de banque ont déjà succombé, mais on ne sait rien encore d'exact sur les faillites des provinces. On a annoncé aujourd'hui la suspension de huit banques provinciales. A chaque instant arrivent des exprès des banques de provinces pour chercher de l'or. On peut payer les billets de 5 et de 10 liv. st. avec des billets de la banque d'Angleterre, mais on peut payer qu'en or ceux de 1 et de 2 liv. st. Dans plusieurs villes, le peuple est devenu tumultueux en apprenant le délai des paiemens; dans une ville on a même été obligé d'appeler le secours de la force armée.

Mais ce qui excite surtout l'attention, c'est que la banque d'Angleterre vient d'émettre ce soir une grande quantité de billets de 1 et de 2 liv. sterl. qu'elle a envoyés aux banquiers de province par l'intermédiaire des banquiers de Londres, pour reprendre les billets de province de 1 et de 2 liv. sterl. Il est manifeste que ce pas hasardeux ne peut venir que d'une grande diminution de l'or de la banque.

Néanmoins le prix de l'or en barres est au dessous du taux de l'or monnoyé; et quoiqu'on fasse travailler nuit et jour les rapides machines de l'hôtel des monnaies, la fourniture n'a pu encore répondre à la demande.

### ALLEMAGNE.

*Vienne, le 13 décembre.* — Les négociations diplomatiques entre notre cabinet et les ambassadeurs des grandes puissances continuent toujours, et nul doute qu'elles ne concernent les affaires de la Grèce; mais il est impossible de dire quelque chose de positif à cet égard. Ce qui est certain, c'est que les ambassadeurs des puissances étrangères accrédités à Vienne et la chancellerie impériale d'état reçoivent fréquemment des courriers, et qu'il règne dans ce moment une grande activité diplomatique pour les communications entre les cabinets.

L'infant don Miguel de Portugal continue de séjourner à Vienne; on croit même qu'il y passera l'hiver. Il avait été question d'un voyage qu'il ferait à Pétersbourg; mais jusqu'à présent, ce bruit n'est pas encore confirmé.

*Presbourg, le 30 novembre.* — Voici le contenu du rescrit royal du 26 novembre, lu après le retour de S. A. R. l'archiduc palatin, dans la séance d'hier, devant les chambres réunies, et adressé à l'archiduc:

« François I<sup>er</sup>, par la grâce de Dieu, etc., etc., sérénissime archiduc! frère très-chéri, etc., etc. Nous avons vu par le rapport de votre dilection que les états de notre royaume de Hongrie assemblés en diète ont conçu, par suite du contenu de la gracieuse résolution à eux adressée par nous, le 9 de ce mois, la crainte de voir porter atteinte à leur antique constitution que nous-mêmes avons assurée par notre serment au jour de notre couronnement, et que nous avons déclaré maintes

fois, et notamment dans cette dernière résolution, vouloir protéger et conserver; qu'à cette occasion, il s'étaient déjà disposés à nous adresser humblement une nouvelle représentation, mais qu'ayant changé d'avis, ils avaient préféré employer la médiation légale de votre dilection à l'effet d'obtenir de nous une résolution déclarative sur ce qui avait occasionné leurs craintes. Nous ne pouvons vous cacher que nous en avons été fort surpris, et que notre cœur paternel en a éprouvé d'autant plus de peine, que nous étions persuadés que non seulement les paroles qui avaient rapport aux circonstances historiques, mais surtout les conséquences de notre gracieuse déclaration ne devaient laisser aucun doute à cet égard; cependant, pour nous prouver d'une manière irréfragable quel prix nous attachons tant à la confiance des états dans votre dilection, qu'à la médiation légale dont elle s'est chargée, nous éprouvons d'autant moins de peine à donner à votre dilection et aux fidèles états la gracieuse et royale résolution explicative qui nous est demandée, qu'il n'est jamais entré dans notre esprit de donner comme exemple des cas futurs, les évènements du passé également douloureux pour notre cœur paternel qui ont donné lieu aux griefs contenus dans l'humble représentation du 22 octobre qui nous est soumise, ni d'établir à notre profit un nouveau droit pour l'avenir par suite de la mention que nous avons faite en toute sincérité des circonstances passées, afin de rassurer votre dilection et les fidèles états, ni ne nous passer jamais du consentement de la diète, sous prétexte de conjonctures extraordinaires pour la levée des prestations en argent ou en nature, et celles de recrues, objets sur lesquels, ainsi que nous le reconnaissons plus loin, et selon la teneur de l'article 19 de la résolution de la diète de 1790 et 1791, la délibération appartient aux états.

(La suite au n° prochain.)

### FRANCE.

*Paris, le 20 décembre.* — La souscription ouverte à Paris en faveur de la famille du général Foy s'élevait hier à la somme de 501, 741 fr. 51 c. Les souscriptions dans toute la France s'augmentent chaque jour pour remplir le même objet: celles de Lyon étaient le 16 de ce mois de 20,000 fr.

— Les opérations de la bourse d'hier ont été fort actives; il a été surtout fait de grandes affaires dans les cinq pour cent au comptant. Les opérations à terme de cette dernière valeur ont suivi les opérations faites avant-hier à Tortoni.

On attend avec anxiété l'effet qu'aura produit sur la place de Londres la nouvelle de la mort de l'empereur Alexandre.

On a pu remarquer que la baisse continue toujours à être plus forte sur les trois pour cent que sur les cinq.

— Le *Pilote*, journal qui passe pour ministériel, contient aujourd'hui l'article suivant:

« La mort inattendue d'Alexandre a frappé tous les esprits; une espèce de stupeur a paru enchaîner la pensée. On s'aborde, on se demande des détails: un sinistre pressentiment fait craindre une réponse.

« Le lieu, la circonstance, les antécédens, sont naitre une multitude d'idées qui se succèdent rapidement, et l'impatience de connaître la vérité ajoute encore au malaise général. En attendant, les trônes et les peuples consultent l'impénétrable avenir et n'osent se flatter.

« La seule Angleterre du haut de sa grandeur contemple d'un œil impassible les tempêtes qui agitent l'océan des factions européennes, et offre des secours aux pilotes inhabiles à la manœuvre, et qui ont la faiblesse de lui demander protection.

« Que ces héros du bon vieux tems, qui tremblent à la chute d'une feuille, jettent les yeux sur le trône de la Grande-Bretagne; ils verront que son influence s'étend au loin sur les autres couronnes, et qu'aucune en ce moment ne peut s'en préserver. Pourquoi? c'est que la nation anglaise veille sans cesse à la conservation de ses lois fondamentales, et que chez elle le diadème doit tout son éclat à la force même des institutions. Quels que soient les accidens qui puissent arriver au monarque, la royauté est inébranlable. Les intrigues continentales, celles même des courtisans, ne sauraient la dominer. Quel avantage pour un pays, pour les princes qui le gouvernent, lorsque la royauté possède tous les moyens possibles d'opérer le bien, et que les seules occasions de l'égarer lui manquent! L'Angleterre n'a rien à craindre des sectes politiques.

*Cours de la bourse du 20 décembre.* — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 93 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 21 déc., 60 fr. 25 — Act. de la banque, 2030 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 48 1/4. — Emprunt d'Haiti, 785 fr. 00 c. La fin du mois. *Cinq pour cent.* A 3 heures 93 fr. 90 c. *Trois pour cent.* A 3 heures 60 fr. 35 c.

*Bulletin officiel de la bourse d'hier, 19 décembre.*

*Effets publics.* — Les 3 p. 100 au comptant, 60 75 plus bas, sont remontés à 61 20, et sont restés à 60 85; pour fin courant ils ont varié de 60 50 à 61 25, et ont été fermés à 61. Après la bourse, le

ours est redescendu à 60 go, et il est enfin resté à 61 demandé, 61 ro offert. Les 5 p. 100 au comptant, 94 à 94 40, restés à 94 30; fin du mois, de 94 tombés à 93 50, et remontés à 94 35, plus haut et dernier prix.

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 22 décembre.* — Une cause assez importante, dont les plaidoiries avaient occupé deux audiences, a été jugée hier au tribunal correctionnel. Il s'agissait d'un tableau imprimé sur calicot, sortant des fabriques de MM. vander Waerden de Buck de Gand. Ce tableau avait été envoyé à l'exposition générale à Harlem, où il avait fixé l'attention des connaisseurs. Une personne, jalouse peut-être des succès de MM. vander Waerden de Buck, avait fait insérer dans la *Sentinelles*, que ce tableau n'était pas imprimé en entier, mais que le pinceau du peintre y avait ajouté les ombres. Une telle inculpation ôtait non seulement tout le mérite du tableau, mais faisait peser sur d'industriels et respectables fabricans le soupçon d'avoir voulu tromper les juges de l'exposition et s'arroger un honneur qui n'aurait pas été mérité. Les éditeurs de la *Sentinelles*, n'ayant pas voulu nommer l'auteur de l'article incriminé en ont été déclarés responsables, et comme tels, condamnés à un mois de prison, à 25 fl. d'amende, aux frais et à l'impression du jugement.

#### LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

*MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.*

On mande de La Haye, qu'après la discussion de la loi pour la prolongation en partie de l'impôt sur le bétail, qui aura lieu au premier jour, les travaux de la chambre seront suspendus pour peu de temps, à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an.

Nous avons rapporté hier, d'après un bruit public, que le prince d'Orange était parti pour Pétersbourg; mais les journaux et les lettres que nous recevons de La Haye n'en parlent point, nous regardons cette nouvelle comme prématurée. *J. de la Belg.*

Un jeune philhellène bruxellois, dont la bravoure et les connaissances lui ont déjà valu un haut grade dans l'armée grecque, vient d'écrire à ses parens une lettre datée de Syra, par laquelle il annonce que la cause qu'il a embrassée est loin d'être perdue; que les troupes sont pleines de courage et d'espoir; que le général Fabvier rend aux Hellènes un service inappréciable par l'organisation à l'europeenne qu'il introduit dans les différents corps, mais il ajoute que de toutes les hordes qu'on a jetées en Grèce, la cavalerie égyptienne est ce qu'on a le plus à redouter. *(Journal de la Belgique.)*

#### ÉDOUARD, par M<sup>de</sup>. la duchesse de D\*\*\*.

INTRODUCTION. — Le bâtiment sur lequel je m'embarquai pour aller rejoindre les troupes françaises employées dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, portait avec moi trois autres passagers: l'un d'eux m'intéressa dès le premier moment que je l'aperçus: c'était un grand jeune homme d'une belle figure, dont les manières étaient simples et la physionomie spirituelle; sa pâleur et sa tristesse, dont toutes ses paroles et toutes ses actions étaient comme empreintes, éveillaient à la fois l'intérêt et la curiosité. On voyait que son esprit avait été fort cultivé; mais pendant toute la traversée je ne le vis jamais ouvrir un livre; rien en apparence ne remplissait pour lui la longue oisiveté de nos jours. Assis sur un banc à l'arrière du vaisseau, il restait des heures entières appuyé sur le bordage à regarder fixement la longue trace que le navire laissait sur les flots. Un jour il me dit: Quel fidèle emblème de la vie! ainsi nous creusons péniblement notre sillon dans cet océan de misère qui se referme après nous. — A votre âge, lui dis-je, comment voyez-vous le monde sous un jour si triste? — On est vieux, dit-il, quand on a plus d'espérance. — Ne peut-elle donc renaître? lui demandai-je. — Jamais, répondit-il. Puis me regardant tristement: Vous avez pitié de moi, me dit-il, je le vois; croyez que j'en suis touché, mais je ne puis vous ouvrir mon cœur; ne le désirez même pas; il n'y a pas de remède à mes maux, et tout m'est inutile désormais, même un ami... Arrivé à Baltimore, terme du voyage, le jeune passager me demanda de l'admettre comme volontaire dans mon régiment; il y fut inscrit sous le seul nom d'Edouard. Nous entrâmes en campagne, et dès les premières affaires que nous eûmes avec l'ennemi, je vis qu'Edouard s'exposait comme un homme qui veut se débarrasser de la vie.

Quel était donc cet inconnu qui, de si bonne heure encore, avait fermé son cœur à l'espérance et repoussait les consolations de l'amitié? quels malheurs assez grands l'avaient frappé pour que la mort fût son seul asyle. C'est ce qu'il va nous apprendre lui-même.

« Je suis le fils d'un célèbre avocat au parlement de Paris; ma famille est de Lyon. Mon père se maria déjà vieux à une femme qu'il aimait depuis long-tems; je fus leur unique enfant. Mon père voulut m'élever lui-même: il se retira à Lyon pour se consacrer tout entier à mon éducation. Je le satisfaisais sous quelques points; je l'inquiétais sous d'autres. Réserve, silencieux, peu confiant, tout s'entassait dans mon esprit, et ne produisait qu'une fermentation inutile et de continuelles rêveries. J'aimais la solitude, j'aimais à voir le soleil couchant; je serais resté des journées entières, assis sur cette petite pointe de sable qui termine la presqu'île où Lyon est bâtie, à regarder se mêler les eaux de la Saône et du Rhône et à sentir comme ma pensée et ma vie entraînés dans leur courant... Au sortir de l'enfance, le monde s'ouvrit à mes yeux comme un océan sans bornes. Je rêvais la gloire, l'admiration, le bonheur; mais je ne les cherchais pas hors de la profession qui m'était destinée. Noble profession! où l'on prend en main la défense de l'opprimé, où l'on confond

le crime et fait triompher l'innocence. Mes rêveries me représentaient toutes les occasions que j'aurais de me distinguer, et je créais des malheurs et des injustices chimériques, pour avoir la gloire et le plaisir de les réparer.

Mon père avait été assez heureux dans sa jeunesse pour sauver dans un procès fameux la fortune et l'honneur du maréchal d'Olonne. Les rapports où les avait mis cette affaire avaient créé entre eux une amitié qui depuis trente ans ne s'était jamais démentie. Sous le niveau d'une telle amitié, l'inégalité de leur position dans la société avait entièrement disparu. C'est dans la maison du maréchal que mon père comptait me mener quand j'aurais atteint ma vingtième année; c'est là qu'il se flattait de me faire voir la bonne compagnie, et de me faire acquiescer ces qualités de l'esprit qu'il désirait tant que je possédasse. La société seule enseigne les convenances et toute cette science de goût qui n'a point de préceptes et que pourtant on ne vous pardonne point d'ignorer. Ma mère s'opposait à ces desseins. « Ne sortez point de notre état, disait-elle; pourquoi mener Edouard dans un monde où il ne doit pas vivre et qui le dégoûtera peut-être de notre paisible intérieur. » Pour moi, j'avoue que le désir de voir des choses nouvelles, et je ne sais quelle inquiétude cachée au fond de mon âme, me faisait ardemment désirer d'avoir vingt ans pour aller à Paris et pour voir le maréchal d'Olonne.

Ce moment si impatientement attendu arriva enfin. Nous partîmes pour Paris au mois de novembre. Je fus frappé de la noble simplicité de la maison du maréchal d'Olonne. Je ne sais quel sentiment de respect vous saisissait en parcourant ce vaste hôtel, où plusieurs générations s'étaient succédées, faisant honneur à la fortune et à la puissance plutôt qu'elles n'en étaient honorées. Nous fumes reçus par le maréchal avec une cordialité touchante. « Mon ami, mon excellent ami, dit-il, en prenant les mains de mon père; enfin vous voilà, vous m'amenez Edouard. Savez-vous, Edouard, que vous venez chez l'homme qui aime le mieux votre père, qui honore le plus ses vertus et qui lui doit une reconnaissance éternelle. » Je ne sais quelle simplicité, quelle facilité dans les habitudes de la vie me rendait la maison de M. d'Olonne comme le toit paternel. Hélas! elle allait bientôt me devenir plus chère encore!

Ce fut le lendemain de ce jour que je vis pour la première fois la fille du maréchal, M<sup>de</sup>. la duchesse de Nevers. Mariée à douze ans à un homme qui méritait peu une personne si accomplie, veuve à vingt ans, libre et charmante; elle ne voulait pas se remarier, et cette obstination désolait le maréchal. Je me sentis troublé en la voyant; si elle n'était que belle, si elle n'était qu'aimable, je trouverais des expressions dignes de cette femme céleste; mais comment décrire ce qui tout ensemble formait une séduction irrésistible. J'entrevis mon sort; cet ange pénétra mon âme de toute part, et je ne m'étonnai point de ce qu'elle me faisait éprouver. Une émotion de bonheur inexprimable s'empara de moi; je sentis s'évanouir l'ennui, le vide, l'inquiétude qui dévorait mon cœur depuis si long-tems. J'avais trouvé ce que je cherchais, et j'étais heureux. Ne me parlez ni de ma folie, ni de mon imprudence; je ne défends rien, je paie de ma vie d'avoir osé l'aimer. Eh bien, je ne m'en repens pas; j'ai au fond de mon âme un trésor de douleur et de délices que je conserverai jusqu'à la mort.

Depuis lors, je retournai chaque jour à l'hôtel d'Olonne. Habituellement peu confiant, je n'eus pas à dissimuler: l'idée que je pusse aimer M<sup>de</sup>. de Nevers était si loin de mon père, qu'il n'eut pas le moindre soupçon; il croyait que je me plaisais chez le maréchal, où se réunissait la société la plus spirituelle de Paris, et il s'en jouissait. Je sentais d'ailleurs quel serait le ridicule de paraître occupé de M<sup>de</sup>. de Nevers, et je renfermais dans mon cœur une passion qui prenait à chaque instant de nouvelles forces.

Parmi les jeunes gens qui lui rendaient des soins il y en avait deux qui fixaient plus particulièrement mon attention: le duc de L\* et le prince d'Enrichement. Ce dernier possédait une fortune immense, une bonne réputation; ses formes étaient parfaites; jamais il ne disait rien qui ne fût convenable et agréablement tourné, il ne se serait jamais trompé sur le jugement qu'il fallait porter d'une belle action ou d'une grande faute; mais, jusqu'à son admiration, tout était factice; il savait les sentimens, il ne les éprouvait pas. Je préférais le duc de L\*, quoiqu'il eût mille défauts. Inconsidéré, moqueur, léger dans ses propos, il aimait pourtant ce qui était bien. Généreux, magnifique, il méprisait l'argent et la vie; on aurait cru qu'il prenait la vie pour un jour de fête tant il se livrait à ses plaisirs. L'élégance du duc de L\* me convenait beaucoup plus que les manières un peu compassées du prince d'Enrichement; mais je n'avais qu'à me louer de tous deux.

Il convenait à ma position dans le monde de me mêler peu de la conversation: cependant je ne résistais pas toujours à montrer devant M<sup>de</sup>. de Nevers que j'avais une âme et que j'étais peut-être digne de comprendre la sienne; mais habituellement, c'est elle que j'aimais à entendre. Je l'écoutais avec transport; sa voix venait jusqu'au fond de mon âme y porter je ne sais quelles délices qui m'étaient inconnues. Ah! qu'importe la vie quand on a senti ce qu'elle m'a fait éprouver! quelle longue carrière pourrait me rendre le bonheur d'un tel amour!

Tandis que je m'abandonnais ainsi à tout ce que cette passion avait de doux et d'enivrant, je fus frappé du coup le plus imprévu et le plus terrible. Un soir, que nous sortions de l'hôtel d'Olonne, mon père tomba sans connaissance entre mes bras; vainement tous les secours lui furent-ils prodigués; il expira, et son dernier regard sembla me recommander à son vieil ami. Comment peindre l'horreur de ce moment; je me jetai sur le corps de mon père, et je perdis à la fois la connaissance et le sentiment de mon malheur. En revenant à moi, je vis près de moi M<sup>de</sup>. de Nevers toute en larmes. « Edouard, me dit M. le maréchal, de ce jour je remplace celui que vous ve-

nez de perdre; vous resterez chez moi. Mon pauvre enfant je veux vous consoler, et j'aurais besoin moi-même de l'être. » Au milieu de ma douleur, je ne sais quel sentiment doux se glissait pourtant dans mon âme; les pleurs que je voyais répandre à Mad. de Nevers étaient déjà une consolation; je me la reprochais, mais sans pouvoir m'y soustraire.

Mon père témoignait par son testament le désir de reposer près de ma mère. Je me décidai à le conduire moi-même à Lyon. L'accomplissement de ce devoir soulageait un peu mon cœur. Quitter Mde. de Nevers me semblait une expiation du bonheur que je trouvais près d'elle malgré moi. Je partis, mais à Lyon, Mde. de Nevers m'occupa plus que jamais. J'étais loin d'elle; je ne risquais pas de me trahir, et je n'opposai aucune résistance à la passion qui venait de nouveau de s'emparer de toute mon âme. Livré à mon unique pensée, absorbé par un seul souvenir, je voyais Mde. de Nevers, j'entendais sa voix, son regard me faisait tressaillir; je respirais le parfum de ses beaux cheveux. Emu, attendri, je versais des larmes de plaisir pour des joies imaginaires. Incapable d'aucune étude, d'aucune affaire, je remettais tout au lendemain; je demandais grâce pour les heures, et les heures étaient toutes données à ce délire ineffable de penser sans contrainte à ce que j'aimais. Deux mois se passèrent ainsi. Enfin je me décidai à quitter Lyon, et c'est avec ravissement que je me retrouvai à l'hôtel d'Olonne. Mais cette joie ne fut pas de longue durée. Mde. de Nevers partait dans deux jours pour aller voir à La Haye son amie intime Mde. de C. Je ne pus dissimuler ma tristesse, et quelquefois je crus remarquer que Mde. de Nevers aussi était triste; mais elle ne me parlait presque pas; ses manières étaient sérieuses, je la trouvais froide, je ne la reconnaissais plus, et ne pouvant deviner la cause de ce changement j'en étais au désespoir. L'idée que je lui avais déplié et l'impossibilité de deviner comment j'étais coupable, faisait de mes pensées un tourment continu. Rien ne put dissiper la profonde tristesse à laquelle je restai livré après son départ. Envain M. le maréchal d'Olonne, avec sa bonté ordinaire, s'occupait de me distraire; envain voulait-il que j'allasse au spectacle et que je visse tout ce qu'il croyait digne d'intérêt ou de curiosité. Ce monde et ces plaisirs que je cherchais, ne pouvaient me tirer de l'abattement où j'étais plongé, ni ôter de mon cœur le souvenir de celle qui le remplissait. Enfin Mde. de Nevers annonça son retour.

(La suite au n° prochain.)

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Un grand et noble spectacle, sur lequel le monde reportera long-temps ses regards, c'est celui d'une nation entière, exprimant, par un accord touchant et spontané; sa reconnaissance et sa vénération pour l'un des fondateurs de son indépendance et de sa liberté. Le voyage du général Lafayette est un de ces événements qui caractérisent le dix-neuvième siècle et dont l'histoire n'offre aucun précédent. Les détails de la visite de l'illustre guerrier-citoyen au peuple des Etats Unis nous ont été trop imparfaitement donnés dans les journaux pour qu'on ne soit pas empressé de les chercher dans l'ouvrage consacré à les recueillir. Aussi le *Voyage du général Lafayette* est-il déjà obtenu parmi nous les honneurs de la réimpression. Mais l'intérêt ne se détache pas si promptement d'un pareil sujet, et nous pensons que l'actif M. Demat a fait acte de discernement en publiant une jolie édition économique de cet ouvrage.

En relisant cet itinéraire dont la simple relation est constamment touchante, nous avons revu surtout avec attendrissement les détails de l'anniversaire de la bataille de Bunker-Hill et de la fête semi-séculaire de cette célèbre journée.

Dès le matin du 17 Juin 1824, la gr. loge de Massachusetts s'était assemblée, et le général avait été la visiter. Des députations des grandes loges de Maine, New-Hampshire, Rhode Island, Connecticut, Vermont et New-Jersey, les officiers du chapitre et les chevaliers du temple, s'étaient réunis à eux, de tous les points de la Nouvelle-Angleterre, et l'on peut croire que c'est la plus grande assemblée maçonnique qui ait eu lieu depuis la fondation de l'ordre, puisqu'elle se composait de quatre à cinq mille membres.

A dix heures, les maçons, seize compagnies d'infanterie, un corps de cavalerie, les différentes corporations et les autorités, se rendirent à l'hôtel de ville, où le cortège fut formé.

Les grands maîtres et députés de l'ordre maçonnique allèrent prendre le général à la maison Lloyd où il était logé, et où il s'était rendu au sortir de la séance maçonnique.

Le cortège se mit en marche à dix heures et demie pour Bunker-Hill. Il était composé d'environ sept mille personnes. Deux cents officiers ou soldats de l'armée révolutionnaire y figuraient; quarante vétérans de l'armée de Bunker-Hill occupaient huit voitures, et portaient écrit sur leur poitrine: 17 juin 1775. Venait ensuite le général Lafayette, dans une calèche attelée de quatre chevaux blancs. Cette colonne s'avancait au son de la musique et des cloches, au milieu de deux cent mille citoyens accourus de tous les états de l'Union, tandis que des salves d'artillerie la saluaient à de courts intervalles. Elle arriva à Bunker-Hill à midi et demi, et bientôt tout le monde fut placé dans un ordre régulier, sur la colline où doit être élevé le monument, témoignage de la reconnaissance nationale envers les premiers héros de la révolution.

Nous voudrions pouvoir reproduire ici les autres détails de cette mémorable solennité, vraiment nationale, et surtout les discours de MM. Webster et Gallatin.

La cérémonie se termina par un banquet de quatre mille couverts, dans une salle construite à cet effet sur Bunker-Hill et qui occupait une surface de quarante mille pieds carrés. L'ami de Washington, l'hôte de la nation, était le héros de cette fête. D'unanimes acclamations s'élevèrent lorsqu'en portant son toast on ajouta ces paroles qui déjà, dans une autre occasion, lui avaient été adressées: *A celui qui dans sa jeunesse fut un héros, dans l'âge mûr un sage, dans la vieillesse un exemple pour l'âge présent et pour les générations futures.*

La nation française vient heureusement de prouver, à l'occasion de la mort du général Foy, que les dernières étincelles du feu pur et sacré qui anime le peuple Américain ne sont pas encore passées au-delà de l'Atlantique.

Un-député au conseil représentatif de Genève, M. Firmin Moulton, a fait, dans une de ses dernières séances, la proposition d'élever aux frais de l'état un monument à J. J. Rousseau. L'orateur, après avoir fait valoir dans un discours plein de chaleur les droits de ce grand écrivain aux hommages du peuple genevois, a annoncé l'intention de faire à la bibliothèque nationale, si sa proposition est agréée, le don d'un manuscrit autographe des *Confessions* de Rousseau, dont il est possesseur, et dont il a refusé en diverses occasions des sommes considérables. Sa proposition et l'offre généreuse qui l'accompagnait ont excité dans l'assemblée des applaudissements unanimes. Un grand nombre de députés ont exprimé le même vœu, et il n'est guères permis de douter qu'un gouvernement qui se montre aussi jaloux aujourd'hui de marcher avec l'opinion qu'il avait mis naguères d'obstination à la méconnaître, ne s'empresse d'accueillir une proposition, en faveur de laquelle la nation entière serait prête à voter.

Le célèbre sculpteur Pradier a offert, il y a déjà plusieurs années, de faire gratis la statue de J. J. Rousseau pour en décorer sa ville natale. On espère que ce noble hommage du génie des arts au génie de l'éloquence pourra bientôt s'accomplir.

Encore un nouveau ridicule de la censure dramatique de Paris. Dans le *Médecin des Dames*, nouveau vaudeville de Scribe, qui du reste n'a eu qu'un succès médiocre, se trouvant le couplet suivant:

« D'un guerrier citoyen, l'honneur de la tribune,  
Qui fit tout pour la gloire et rien pour la fortune,  
Nous pleurons le trépas;  
Par les honneurs rendus à l'âme la plus pure,  
Notre patrie en deuil adoucit sa blessure,  
Mais ne la guérit pas. »

Si la censure avait pensé qu'il y a quel'inconvenance à faire figurer, à tout propos, le nom de l'illustre orateur dans des couplets de vaudeville, comme il y en a à l'accoler à des fioles de liqueur et à des bonbons, et qu'elle respect pour la mémoire d'un grand citoyen exigeait cette suppression, rien de mieux sans doute. Mais tels ne sont assurément point les motifs qui ont fait disparaître l'innocent couplet sous ses ciseaux.

### BOURSE D'ANVERS, du 22 décembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été faibles et offerts; il faut s'en rapporter à la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à la cote; le Londres est resté sans affaires; quelques Paris ont trouvé leur placement à la cote; il ne s'est rien traité en Francfort ni Hambourg.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu quelques lots de café, entr'autres: 200 balles de Laguira à 36 cents; 80 balles Brésil à 30 1/8 cents, et quelque St. Domingue de 36 1/2 cents.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	378 0/0 p.	A	
Dette activ.	54	Londres.	40 1/2 1/2 3	P	39 7/8 1/2 P
Différée.		Paris.	47 3/8 0/0	47	46 7/8
Obl. du S.		Franc.	36 1/8	P	35 7/8 P
Act. S. C.	90	Hamb.	35 1/8	A	34 7/8 P

### PRIX DES GRAINS, à Liège, du 22 décembre.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 99 c.  
» de seigle, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 4 68 c.

### ENIGME.

Monstre terrible, autour de moi  
Règnent le carnage et l'effroi.  
Grandis ma tête, et dans le Perso  
Je porte l'abondance aux lieux que je traverse.

Le mot de la dernière énigme est *Clef*.

### TEMPÉRATURE DU 23 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat. 9 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 11 d. au-dessus.

### GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

*Demande en extension de concession de mines de houille.*

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 décembre 1825, sous le n. 921 du répertoire particulier, les Sr. Pierre-Joseph Destriveaux, Jean-Nicolas-Antoine Waroux, les demoiselles Marie-Marguerite Joseph, Marie-Catherine et Marie-Anne Waroux, la dame Catherine-Victoire Waroux, épouse Pierre Dallemagne, tous domiciliés à Liège; et Hubert Deslandre de Jupille, composant la société charbonnière dite de *Melin*, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 387 bonniers 57 perches carrées dépendants des communes de Melin, Micheroux, Retinne et Evegnée et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

*Au Nord-Est*; partant de la maison Sr. Bouhtai existante au chemin de *Belleflamme à la haute Melin* par une ligne droite longue de 440 aunes environ se terminant au château de Melin, située à la Haute-Melin, de ce château par une deuxième ligne droite longue de 1160 aunes environ, finissant à la ferme du sieur Moïse, au chemin du Jonkeu; prenant alors le chemin de Jonkeu et le continuant jusqu'à la rencontre de celui de Fléron à Herve.

*Au Sud*, suivant ensuite le grand chemin de Fléron à Herve, jusqu'à la ferme de la Maladraie; puis poursuivant le même chemin en traversant la campagne de *Labouche*, jusqu'à l'endroit où il prend le nom de Hapeau; continuant à suivre le chemin de Hapeau, qui traverse la campagne des bois, jusqu'à sa jonction avec celui de sur les Fossés que l'on suit également jusqu'au chemin de la Dignesse.

*Au Sud Ouest*, prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la croix placée au carrefour formé par la jonction des chemins de sur les Fossés et de la Dignesse; de cette croix suivant un sentier qui conduit à la maison dite du Vieux Coeq jusqu'à cette maison.

*Au Nord et Nord-Ouest*; de ce point suivant le chemin qui longe la haie de la prairie de Gilles Erique jusqu'à la jonction de celui de sur les Fossés à la ferme du Fayotai; de cette jonction par une deuxième ligne droite longue de 400 aunes,

environ aboutissant à la croix Warimont placée au chemin de Liège, prenant alors le chemin de Liège et le continuant jusqu'à la croix dite de Liège; puis suivant le chemin de la Xhavyée jusqu'au coin de la haie qui sépare les prairies de la dame Jeanne Lonneux d'avec celles du sieur Dieudonné Pikart; de ce point par une quatrième ligne droite longue de 760 aunes environ se terminant à la maison Dieudonné Courtois, située au chemin de Bellelamme à la haute Mélin; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la maison du sieur Bouhtai, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 8<sup>e</sup> panier de mine à extraire ou 10 cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT :

1<sup>o</sup> Les bourgmestres de Liège, Jupille, Melin, Micheroux, Retinne et Evegnée feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois de publication les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance à Liège, le 10 décembre 1825.

Présens nobles et très honorables seigneurs,  
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,  
Bellefroid, Crawhez,  
Walthery.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Le greffier des Etats de la province de Liège,  
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 décembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 1 fille, 1 femme; savoir :

Marie Thibault, âgée de 86 ans, marchande de volaille, rue Souverain-Pont, veuve de Gilles Vignoul.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FRANCK, rue Ste. Ursule, n. 910, au *Cœur d'Or*, vient de recevoir des huîtres anglaises et anchois nouveaux.

(719) On vendra mardi prochain 27 décembre vers les 4 heures de relevée chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, deux chevaux blancs propres à la selle et à la voiture.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

(721) *Vente d'une très belle collection de livres*

De théologie, philosophie, histoire, littérature, médecine, musique, etc., dont la vente aura lieu mardi et jeudi, 3 et 5 janvier 1826, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, où le catalogue se distribue de même que chez P. Duvivier, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 5 cents.

A vendre ou à louer une maison en bon état, composée de trois pièces au rez-de-chaussée et six à l'étage, avec jardin, prairies et bosquet de l'étendue de 87 perches P.-b. environ, situés faubourg Hocheporte, n. 770.

S'adresser à l'avoué DESPRETZ, rue St. Séverin, n. 573.

(722) EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier Jean-Joseph Dupont, père, en date du dix-neuf décembre 1825, enregistré à Liège le lendemain (ledit Dupont commis à cet effet), MM. Louis-Guillaume-Henri Burnand, ancien capitaine; Albert-Paul Burnand, rentier, et la demoiselle Caroline-Louise-Henriette Burnand, aussi rentière, tous domiciliés à Moudon, canton de Vaux, en Suisse, pour quels domicile continue d'être élu chez M. Clément Wathour, avoué, demeurant rue Fond-St.-Servais, n. 476, à Liège, ont fait signifier au sieur Jean-Jacques Regnier, journalier, ci-devant domicilié à Fraipont, canton de Louveigné, district communal de Liège, et dont le domicile actuel est inconnu, copie d'un jugement par défaut rendu au profit desdits sieurs et demoiselle Burnand, contre ledit Jean-Jacques Regnier, par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du dix-neuf octobre 1825, enregistré à Liège le sept décembre suivant, et ce pour que le notifié sus-nommé ignore du contenu audit jugement, et ait à y satisfaire.

Et attendu le domicile actuellement inconnu dudit Jean-Jacques Regnier, l'exploit susdaté a été fait à ce dernier en la personne de M. le procureur du roi près le tribunal susnommé et par affiche à la principale porte d'entrée dudit tribunal.

Signé Jean-Joseph DUPONT.

(716) Un bon mouleur en sable peut se présenter chez M. J. COCKERILL, à Tilleur; il sera payé largement s'il connaît bien son métier.

A vendre à la houillère de l'Espérance à Seraing, deux roues toutes neuves de dessus la bure, dite de belle fleur, en fer de fonte, d'une aune deux palmes P.-B. de diamètre, pesant 1192 livres P.-A., avec leur arbre en fer battu, pesant 96 l.; la chaîne roule sur du bois intercalé dans le creux du cercle.

Elles sont à voir à ladite houillère, en s'adressant à M. GERARD, régisseur, pour en connaître le prix. Argent comptant.

Jeudi 29 décembre 1825 et jours suivans, vers dix heures du matin, à la recette du notaire Bourguignon, madame veuve Thonus, de Grune, fera vendre dans ses bois de Grune, dits *derrière les Marchets*, neuf cent cinquante arbres, chênes et hêtres, parmi lesquels il s'en trouve d'une grosseur extraordinaire. A crédit.

*Belle forge, fenderie et fourneau à vendre.*

Jeudi, 5 janvier 1826, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M<sup>re</sup> Tillieux, notaire royal à Namur, à la vente des propriétés ci-après savoir :

1<sup>o</sup> D'un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une petite lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant;

2<sup>o</sup> D'une forge à deux affineries et chaufferies, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, et à cinq minutes de la route susdite;

3<sup>o</sup> De la moitié-part dans une fenderie située audit Burnot, joignant la Meuse et la prédite route: ces usines, avantageusement situées, ont des remises et magasins suffisants; il y a habitation de facteur aux deux premières.

Cette vente aura lieu ledit jour, 5 janvier 1826, en l'étude dudit M<sup>re</sup> Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, N° 431, à Namur, où les amateurs pourront entre-temps prendre inspection du cahier des charges, ainsi que chez M<sup>re</sup> Simon, avocat, même rue, N° 714.

Ladite vente aura lieu en gros et en détail, au gré des amateurs

*Fermes à louer.*

Deux grandes et belles fermes, situées dans le beau pays de Juliers, et traversées de la grande route, qui conduit de Juliers à Dusseldorf, à sept mille et demi des Pays-Bas, de Juliers, contenant environ cent quinze bonniers, chacune, ou deux cent trente bonniers des Pays-Bas ensemble, de terre de labour et prairies, et dont les bâtimens se trouvent dans le meilleur état, sont à louer ensemble ou séparément à des conditions avantageuses, pour entrer en jouissance de suite ou au mois de février 1826.

S'adresser pour des plus amples renseignements au propriétaire desdites fermes M. Guillaume Zurhelle, à Aix-la-Chapelle, ou au n° 584, rue Féronstrée, à Liège.

( ) VENTE PAR LICITATION.

Lundi, 9 janvier 1826, à deux heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 17 septembre 1825, dûment enregistré, les enfans et représentants des défunts Jean Jacques Borsu et Marguerite Bertrand, demeurant au faubourg Ste. Marguerite, quartier de l'ouest de la ville de Liège, feront procéder pardevant M. le juge de paix dudit quartier, en son bureau rue Platte Pierre, et par le ministère du notaire PAQUE, à Liège, à la vente par licitation des immeubles et capital ci après, savoir :

*Premier lot.*

Art. 1<sup>er</sup>. Une maison solidement construite et en bon état, enseignée de la Tricoise, sise au faubourg Ste. Marguerite, quartier de l'ouest de la commune de Liège, n. 249, composée de deux étages, couverte en ardoises, avec cour par derrière, bâtimens et tout ce qui est circonscrit dans les limites de ladite cour.

Cette maison, si connue par le commerce en fer qui s'y fait depuis bien des années, est très avantageusement située, tant à raison des débouchés que lui procure la grande route de St. Trond et de Bierset, que par la grande nombre des forgerons qui habitent le voisinage.

Art. 2. Un beau jardin planté d'arbres à fruits, formant deux parties séparées par une terrasse, de la contenance de six perches et 25 aunes P. b. carrées.

*Deuxième lot.*

Art. 1<sup>er</sup>. Une maison, cotée 249 bis, ayant un étage, cave et grenier, contigue aux bâtimens qui se trouvent dans la cour de la maison du 1<sup>er</sup> lot, avec un vaste bâtiment servant de forge et un autre dit l'Etable, circonstances et dépendances, le tout situé au faubourg Sainte Marguerite, et circonscrit dans l'enceinte d'une cour close de murs, qui contient une superficie d'environ dix perches 88 aunes carrées, y compris l'emplacement des bâtimens, joint du nord-ouest à la cour et à la maison du premier lot.

Art. 2. La pièce qui sert présentement de magasin à la maison du 1<sup>er</sup> lot, dont elle est exceptée. Cette pièce et les autres bâtimens qui constituent le présent lot, sont solidement construits; ils sont couverts en ardoises, à l'exception du bâtiment dit l'Etable, qui est couvert en chaume.

*Troisième lot.*

Une maison reconstruite à neuf, sise audit faubourg Ste. Marguerite, n. 251, composée d'un étage, ayant deux pièces au rez de chaussée, couverte en ardoises, avec cour par derrière, une citerne et dépendances, tenant du nord-est à la grande route de St. Trond et de Bierset.

*Quatrième lot.*

Un capital de 943 florins 11 cents produisant intérêt à quatre pour cent, dû par Mr. Eugène Charles Alexandre Antoine Marie Cocqueel, demeurant en la ville d'Anvers, et résultant d'une délégation faite sur le prix d'une vente d'immeubles.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au bureau du juge de paix susdit ou audit notaire PAQUE, en l'étude duquel les titres de propriété sont déposés.